



**VIVONS NOS
QUARTIERS**

GRUPE D'ACTION-RÉFLEXION
POUR LA DIVERSITÉ
DES QUARTIERS ACCUEILLANTS

ITINÉRAIRE D'UN DEMANDEUR D'ASILE



table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes



Centraide
du Grand Montréal

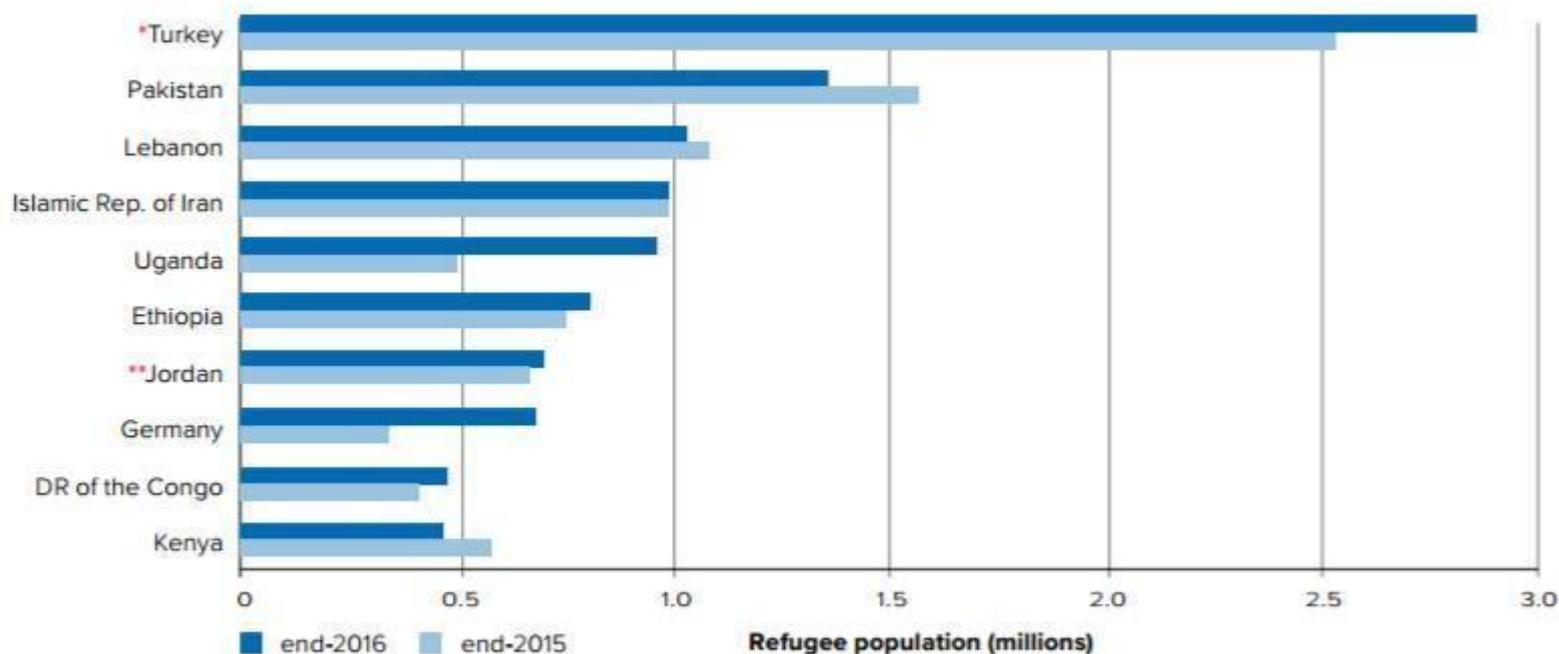
PLAN DE LA FORMATION

- Introduction – Mise en contexte
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
- Parcours de demande de statut de réfugié
- Intervention: Vulnérabilité et approches
- Démarches administratives et services
- Si la personne est acceptée
- Si la personne est refusée



HCR TENDANCES MONDIALES

Figure 4 | Major refugee-hosting countries



* Refugee figure for Syrians in Turkey was a Government estimate.

** Includes 33,100 Iraqi refugees registered with UNHCR in Jordan. The Government estimated the number of Iraqis at 400,000 individuals at the end of March 2015. This includes refugees and other categories of Iraqis.



LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Les définitions des différents statuts d'immigration, les droits afférents à chaque statut et les procédures pour accéder à (ou perdre) un statut se trouvent dans une loi fédérale, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)



QUI EST « UN RÉFUGIÉ » ?

Une personne qui: « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays »

(Convention de 1951 sur les réfugiés et LIPR Art. 96)



NOTION COMPLÉMENTAIRE: PERSONNE À PROTÉGÉR

A qualité de **personne à protéger** la personne qui se trouve au Canada et serait personnellement, par son renvoi vers tout pays dont elle a la nationalité ou, si elle n'a pas de nationalité, dans lequel elle avait sa résidence habituelle, exposée :

- a) soit au risque, s'il y a des motifs sérieux de le croire, d'être soumise à la torture au sens de l'article premier de la Convention contre la torture;
- b) soit à une menace à sa vie ou au risque de traitements ou peines cruels et inusités....

(Art. 97 LIPR)



DÉTERMINATION DU STATUT

Sélection outre-mer

- Prise en charge par l'état (RPCE), ou
- Parrainage privé par un groupe de 2 à 5 personnes ou un organisme (ex. église)
- La décision sur le statut de réfugié est prise par un agent d'immigration outre-mer

Demande d'asile au Canada

La décision sur le statut de réfugié est prise par la Commission de l'Immigration et du Statut du Réfugié (CISR)



QUI EST UN “DEMANDEUR D’ASILE” (DA)?

- Demandeurs d'asile: personnes qui sont sur le territoire Canadien et demandent la protection du Canada.
- Nous ne savons pas si un demandeur est un Réfugié au sens de la Convention ou une Personne à Protéger jusqu'à ce que sa demande soit traitée par la CISR.

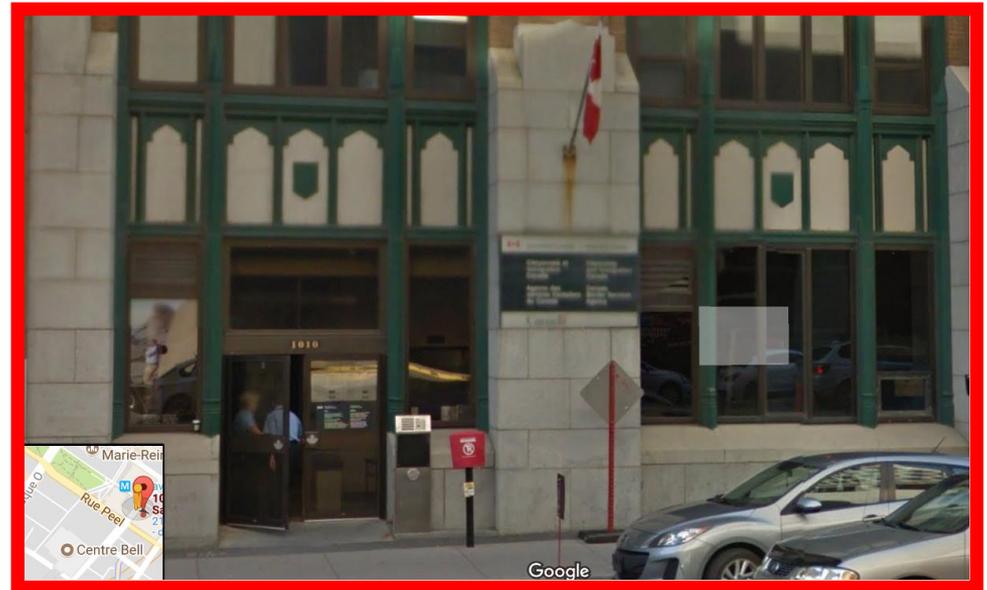


LES DEMANDES D'ASILE AU CANADA PEUVENT ÊTRE FAITES...



À un port d'entrée

Aéroport, frontière terrestre ou port maritime



Ou à l'intérieur du pays

Dans un bureau local d'IRCC

(Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes



Centraide
du Grand Montréal

L'ENTENTE SUR LES TIERS PAYS SÛRS

- **Règle générale** : un DA qui se présente à la frontière sera refoulé aux États-Unis. Mais il y a des exceptions notamment si le DA a un membre de la famille au Canada
- Aussi, l'Entente ne s'applique qu'aux portes d'entrées terrestres officielles (ex. Lacolle).
Donc nouveau phénomène en croissance depuis 2016....



PASSAGES IRRÉGULIERS

Pourquoi est-ce que les personnes traversent irrégulièrement?

- Pour éviter l'Entente sur les pays tiers sûrs. Comme mentionné, l'Entente s'applique uniquement si vous arrivez à un point d'entrée officielle



Nous n'utilisons pas le terme «illégalement»



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes



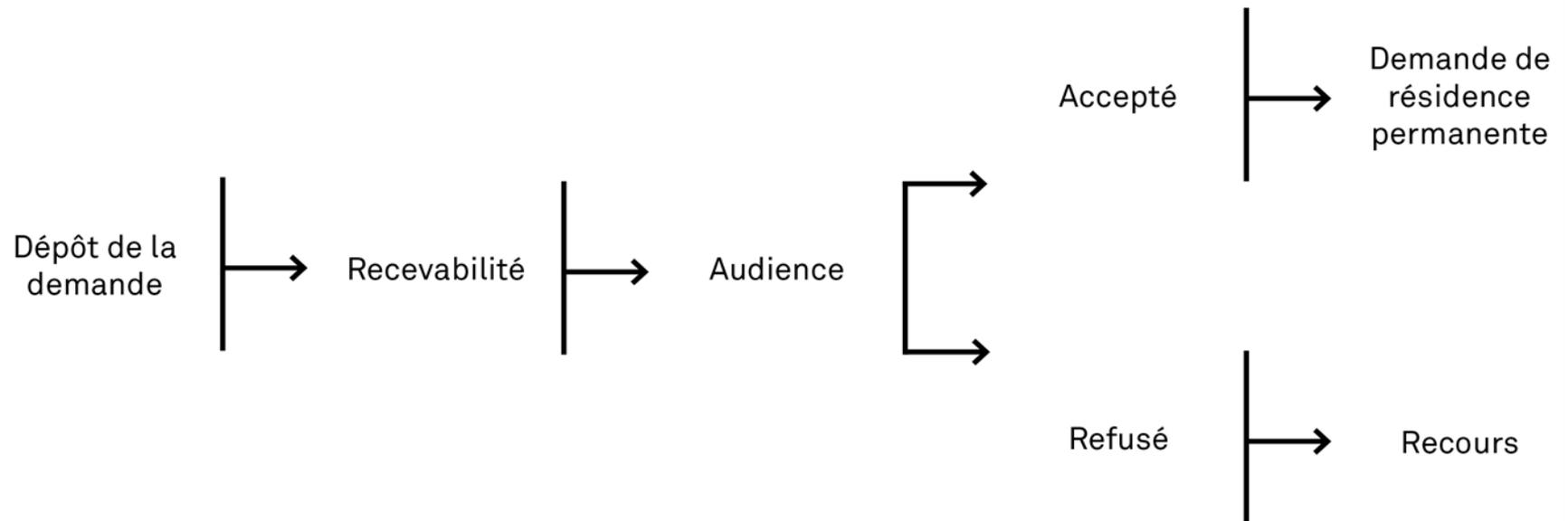
Centraide 10
du Grand Montréal

Historique des **demandes d'asile** au Canada

Canada – Demandeurs d'asile par année (2001-2016)

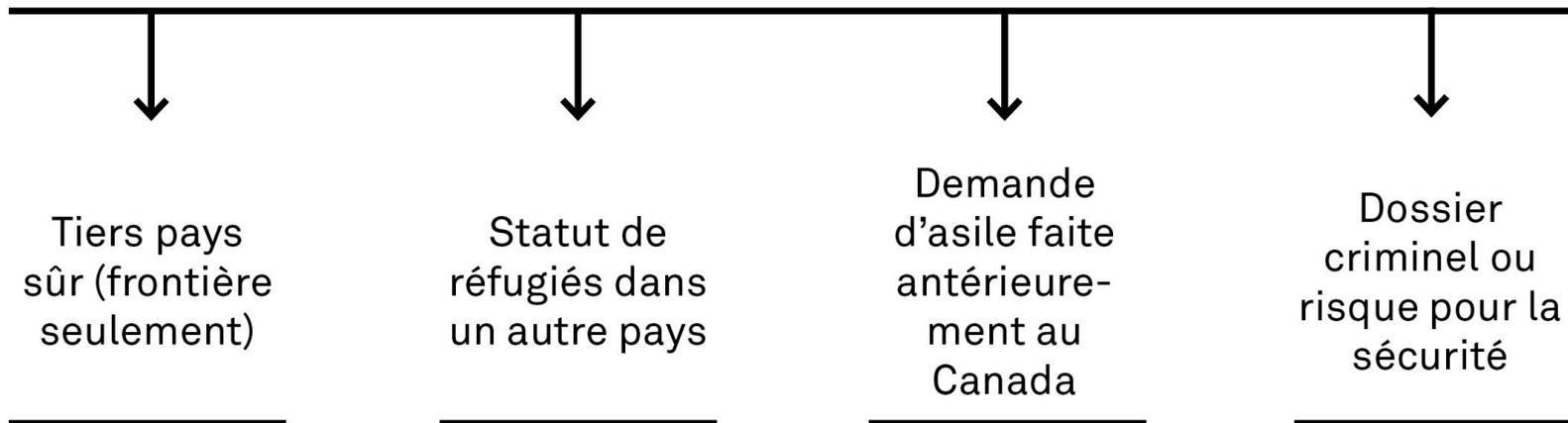


PROCESSUS DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ



RECEVABILITÉ

Motifs possibles de refus



SI LA DEMANDE EST RECEVABLE

- Le demandeur reçoit un document du demandeur d'asile (DDA)
- La demande est déférée à la Section de la protection des réfugiés de la CISR aux fins de détermination.
- La date de l'audience à la CISR est fixée (en principe 60 jours plus tard, mais plusieurs audiences sont remises car la CISR est débordée), donc délai moyen actuel 18-20 mois.

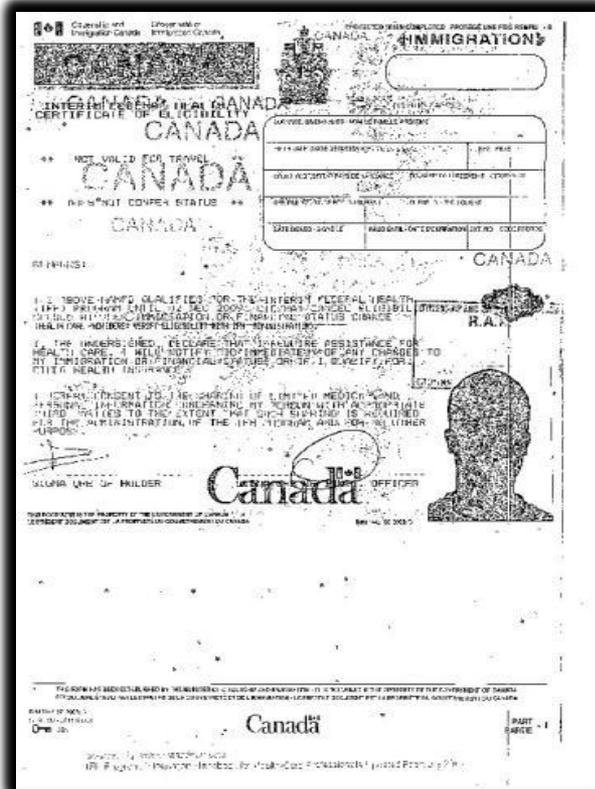


CAS SPÉCIAL: PAYS D'ORIGINE DÉSIGNÉ

- Depuis la réforme de décembre 2012 le Canada détient une liste de « Pays d'origine désigné »(POD). Selon IRCC, ce sont des pays « qui ne produisent habituellement pas de réfugiés, respectent les droits de la personne et offrent la protection de l'État. »
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/presenter-demande-asile-canada/demande/politique-pays-designes.html>
- Cependant cette liste comprend des pays où ce n'est clairement pas le cas (ex. Mexique, Hongrie)
- **Conséquences:** audience accéléré (30 jours); non-éligible pour un permis de travail pendant six mois, certains autres droits affectés



DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE (DDA)



- ✓ DEMANDE D'AIDE SOCIALE
- ✓ CENTRES D'HÉBERGEMENT POUR RÉFUGIÉS (Gérés par le PRAIDA)
- ✓ COUVERTURE MÉDICALE FÉDÉRAL (PFSI)
- ✓ FRANCISATION TEMPS PARTIEL*
- ✓ APPLIQUER POUR DE L'AIDE JURIDIQUE
- ✓ APPLIQUER POUR UN PERMIS DE TRAVAIL— suite à un examen médical
- ✓ ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE



APRÈS LA RECEVABILITÉ: PROCHAINES ÉTAPES ET DÉFIS

- Se trouver un avocat
- Rendez-vous avec l'aide juridique
- Préparer le formulaire Fondement de la demande d'asile (FDA)
- Se trouver un logement (12 organismes sont financés pour aider)
- Mettre les enfants à l'école (primaire ou secondaire)
- Se faire soigner pour des conditions médicales, le cas échéant
- Se préparer pour l'audience



FORMULAIRE FONDEMENT DE LA DEMANDE D'ASILE (FDA)

- Si la demande d'asile est faite à l'intérieur du Canada, il faut préparer le FDA **avant** l'étape de la recevabilité
- Pour les demandeurs ayant passé par un port d'entrée le FDA doit être complété **15 jours après la recevabilité**
- Il est crucial que le FDA soit préparé avec l'aide d'un conseil compétent, car le FDA explique en détail l'histoire du demandeur et expose tous les motifs de la demande d'asile

<http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/NewsNouv/NewNou/Pages/BOC-notice.aspx>



RÔLE DES AVOCATS ET CONSULTANTS

- Les demandeurs ont le droit d'être représentés à leur audience par un conseil, soit un avocat (membre du Barreau) ou un consultant (accrédité par Le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada)
- Le conseil doit aider le demandeur à remplir son FDA, à recueillir la preuve pertinente pour appuyer son cas et à se préparer à témoigner à son audience



AIDE JURIDIQUE

- Seuls les services des avocats sont couverts par l'aide juridique
- Pour être admissible à l'aide juridique il faut avoir peu ou pas de revenus et d'épargne



AUTRES ACTEURS CLÉS

- Le représentant désigné – une personne nommée par la CISR pour venir en aide à un demandeur mineur séparé des deux parents, ou à une personne inapte
- L'intervenant social – une personne qui travaille dans un organisme communautaire ou dans le réseau de la santé et services sociaux et qui assiste/accompagne les demandeurs d'asile.



Exemple d'un parcours favorable

- Le 15 mars 2017 Manuel arrive du Honduras avec un visa de visiteur. Il demande l'asile à l'aéroport. Sa femme et ses deux enfants sont encore au Honduras
- Sa demande d'asile est jugée recevable sur place et il quitte l'aéroport avec son document de Demandeur d'asile qui confirme son admissibilité au PFSI
- Il est hébergé par le PRAIDA au YMCA rue Tupper à partir du 15 mars. Il dépose une demande d'aide sociale
- 15 au 30 mars, il trouve un avocat et ils remplissent le FDA ensemble. Ensuite il le remet à la CISR. Il passe aussi son examen médical et dépose sa demande de permis de travail initial pendant cette même période



Exemple d'un parcours favorable (suite)

- Le 15 avril, il reçoit son premier chèque d'aide sociale et quitte le YMCA pour vivre en appartement avec un coloc
- Le 25 avril, il reçoit son permis de travail
- Le 2 mai, il trouve un emploi au salaire minimum, il en avise l'aide sociale, qui fermera son dossier pour le mois de juin
- Le 15 décembre 2017 – il passe son audience à la CISR. Tout va très bien et il est accepté à l'audience même
- Le 22 décembre, il reçoit la confirmation écrite de la décision et fait sa demande de CSQ
- Le 22 janvier 2018, il reçoit son CSQ et dépose sa demande de résidence permanente, en incluant sa femme et ses deux enfants comme personnes à charge (frais totaux de 1400 \$)



INTERVENTION

« Dans les ténèbres, l'imagination travaille plus activement qu'en pleine lumière » Kant

- Les meilleures idées peuvent émerger du manque. Cela nous pousse à envisager les choses sous un nouvel angle et à dépasser les obstacles.
- La personne privée des ressources qui peuvent sembler, au premier abord, indispensables, est forcée d'avoir recours à son ingéniosité afin de repousser les limites imposées par une situation précise.
- La contrainte est un facteur capable de stimuler l'inventivité. Elle permet de s'extraire d'un cadre de référence donné par l'environnement immédiat.
- Les solutions alternatives redonnent du pouvoir à la personne DA et à l'intervenant.



EXPLIQUER SON RÔLE

Objectifs visés

- Informer le participant des services et clarifier notre mandat
- Éviter d'avoir des attentes qui ne correspondent pas à notre mandat
- Renforcer le lien de confiance

Propositions d'action

- Expliquer les limites du travail de l'intervenant
- Donner des exemples des besoins des personnes qui se présentent à l'organisme
- Expliquer la confidentialité



SERVICES



Services d'accueil



Logement



Aide sociale



Services de santé et examen médical



Permis de travail



Éducation



Demande de résidence permanente



Rappel des services



Voyages à l'étranger



DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

PROTECTED WHEN COMPLETED / PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI - B

CANADA

DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE
LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE
AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: _____
IUC: _____

INFORMATION DU CLIENT

Nom de Famille: _____
Prénom(s): _____
Date de naissance: _____ (aaaa/mm/jj)
Sexe: _____
Pays de naissance: _____
Citoyen de: _____
Délivré le: _____
Date d'expiration: _____ (aaaa/mm/jj)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

En vertu du paragraphe 100(3), de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la demande d'asile est réputée avoir été déferée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2017/09/16, la personne susnommée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerte dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Cette protection peut être annulée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé.

Je, soussigné(e) :

- déclarer avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement IRCC de tout changement quant à mon statut d'immigrant ou si je deviens admissible à un autre régime d'assurance-santé;
- comprendre que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à IRCC, à l'administrateur des demandes de règlement du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI. Mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration*.

Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, Lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant _____

Signature de l'intéressé(e) _____ Argent en main _____ Ministre _____

NON VALIDE POUR VOYAGER

❖ À faire!
Valider le statut
migratoire du
participant



THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF IMMIGRATION, REFUGEES AND CITIZENSHIP - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

IMM 1442B (06-2012)
G CEN

Canada



Centraide 27
du Grand Montréal

SERVICES D'ACCUEIL

PRAIDA

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile

- Évaluation de la situation
- Orientation et référence
- Hébergement
- Suivi psychosocial aux adultes et familles



PRAIDA

- Soutien grossesse
- Soutien aux mineurs non accompagnés
- Soutien aux familles avec enfants ayant un handicap
- Dépannage alimentaire et billets de bus (pour personnes sans aide sociale)

❖ À faire!

- Inviter les demandeurs d'asile à se présenter au PRAIDA
3725, rue *Saint-Denis*, Montréal (Québec) H2X 3L9 /
514-284-0054



SERVICES D'ACCUEIL

- Quelques organismes offrent des services d'accompagnement et d'aide pour certaines démarches administratives

❖ À faire!

- Contacter les organismes mandatés par le MIDI pour accompagner les DA dans la recherche de logement :

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/demandeur-asile.html>



SERVICES D'ACCUEIL

- Montréal nouveau départ
- <https://ville.montreal.qc.ca/nouveaudepart/>
- Site web de références et d'informations pratiques en matière de démarches administratives, de logement, d'emploi, de services de santé, etc. pour chaque statut d'immigration



AIDE SOCIALE

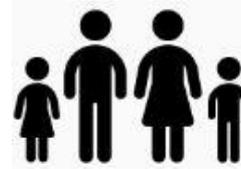
- Aide financière de dernier recours (selon la situation de la personne)



658,08 \$



1023,03 \$



1226,83 \$

- Nécessite l'ouverture d'un compte bancaire
- Les DA n'ont pas droit aux allocations pour les enfants,
- mais une aide financière supplémentaire peut être accordée par PRAIDA pour les familles de 3 enfants et plus

❖ Bureau d'aide sociale pour DA
287, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H2Y 1T8
Téléphone : 514 872-8838



LOGEMENT

- Accès aux centres d'hébergement temporaires pendant les premières semaines à Montréal
- Aide et accompagnement dans la recherche de logement
 - Commencer la recherche de logement rapidement
 - Réitérer l'importance d'un choix éclairé
 - Mentionner l'importance du bail
 - Faire appel à un organisme mandaté
<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/demandeur-asile.html>



SERVICES DE SANTÉ

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

PROTECTED WHEN COMPLETED / PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI - B

CANADA

DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE
LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE
AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: _____
IUC: _____

INFORMATION DU CLIENT

Nom de Famille: _____
Prénom(s): _____
Date de naissance: (aaaa/mm/jj) _____
Sexe: _____
Pays de naissance: _____
Citoyen de: _____
Délivré le: (aaaa/mm/jj) _____
Date d'expiration: (aaaa/mm/jj) _____

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

En vertu du paragraphe 100(3), de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la demande d'asile est réputée avoir été déferée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2017/09/16, la personne susnommée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerte dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Cette protection peut être annulée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé.

Je, soussigné(e) :
- déclarer avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement IRCC de tout changement quant à mon statut d'immigrant ou si je deviens admissible à un autre régime d'assurance-santé;
- comprendre que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à IRCC, à l'administrateur des demandes de règlement du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI. Mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration*.

Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, Lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant _____

Signature de l'intéressé(e) _____ Argent en main _____ Ministre _____

NON VALIDE POUR VOYAGER

Accès au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Non couvert par la RAMQ



Beaucoup de cliniques chargent des frais ou refusent l'accès



SERVICES DE SANTÉ

- Soins de santé de base et d'urgence
- Soins dentaires
- Optométriste
- Ambulance
- Psychothérapie
- Examen médical d'immigration

Autres

- RIVO (<http://www.rivo-resilience.org/>)
- PRAIDA(<https://www.csssdelamontagne.qc.ca/soins-et-services/demandeurs-d-asile-praida/>)



MÉDICAMENTS

- Tous les produits sur la liste de la RAMQ
- Similaire à la couverture des médicaments pour les prestataires de l'aide sociale
- Médicaments additionnels
 - Carnet de réclamation d'aide financière de dernier recours (délivré par le ministère du Travail)
 - Document du demandeur d'asile (document brun)

❖ Attention!

Si la personne travaille ou ne reçoit pas l'aide financière de dernier recours, elle doit obtenir le document temporaire *Confirmation de votre couverture pour les médicaments d'ordonnance fournis au Québec*

Dans ce cas, **contactez la RAMQ: 1 800 561-9749**



PERMIS DE TRAVAIL

- ✓ Accès à un permis de travail (gratuit)
- ✓ Certains organismes orientent et aident les DA pour faire la demande de permis de travail

❖ À faire!

- Visionner la formation pour la demande de permis:
<https://vimeo.com/235542956>
- Contacter les organismes mandatés par le MIDI pour accompagner les DA :
- <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/demandeur-asile.html>
- Consulter les délais de traitement:
<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>



PERMIS DE TRAVAIL

☐ Documents

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/emploi.asp>

Numéro d'assurance sociale

- Demander le NAS après la réception du permis de travail dans un point de Service Canada

❖ Attention!

Si la demande d'asile est refusée par la CISR, la personne devra payer 155\$



ÉDUCATION

- Accès gratuit à l'éducation pour enfants du préscolaire, primaire et secondaire (moins de 18 ans)
 - Acte de naissance des enfants
 - Document de DA des enfants (document brun)
 - Preuve de résidence
 - Les bulletins des notes couvrant les années de scolarité
 - Traduction non agréée en français ou anglais
- Certains DA ne sont pas en mesure de fournir tous ces documents. Les commissions scolaires sont censés être souples
- Les DA de plus de 18 ans n'ont pas accès à l'enseignement gratuit



FRANCISATION

- Accès à la francisation à temps partiel dans les cours du MIDI (Ministère de l'immigration)
- Accès au temps complet et partiel dans les centres de francisation des Commissions scolaires
- Pas d'aide financière pour la garde des enfants

☐ Documents

- Document du demandeur d'asile

❖ À faire

- Trouver un organisme offrant des cours de français à temps partiel:
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Calendrier-cours-temps-partiel2017-2018.pdf>

<http://csdm.ca/trouver-centres-adultes/>



RÉFUGIÉ ACCEPTÉ

- Lorsque la décision de la CISR est positive, le demandeur d'asile devient **personne protégée** et des nouveaux droits lui sont accordés
- La personne protégée a accès aux mêmes services que les résidents permanents (à quelques exceptions près), et peut demander la résidence permanente



RÉSIDENCE PERMANENTE

- ✓ Accès gratuit au **Certificat de sélection du Québec** (CSQ) – délai de 30 jours pour la réception

❖ À faire

- Faire la demande de CSQ le plus rapidement possible
- Consulter le site du MIDI:

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/refugie-reconnu/obtention-csq.html>



SERVICES DE SANTÉ

✓ Accès à la RAMQ

❖ À faire

Faire la demande de carte d'assurance maladie auprès de la RAMQ le plus tôt possible

☐ Documents

- Avis de décision de la CISR
- CSQ
- Copie du passeport (ou document d'identité présenté à l'immigration)
- Document du demandeur d'asile
- Bail



RÉSIDENCE PERMANENTE

- Une fois le CSQ reçu, la personne peut faire une demande de résidence permanente
- Frais 550\$ pour chaque adulte
+ 150\$ pour personne de 21 ans et moins
- Les mineurs non accompagnés doivent payer 550\$, mais une aide financière est accordée par le PRAIDA pour couvrir ces frais



RÉUNIFICATION FAMILIALE

- La demande de réunification familiale fait partie de la demande de résidence permanente.

❖ Attention

Il est important de déclarer tous les membres de la famille (conjointe / conjoint et enfants de 21 ans et moins) dans la demande de résidence permanente. Même les personnes portées disparues

❖ À faire

- Contacter un organisme en intégration de personnes immigrantes et réfugiés pour la demande de résidence permanente :

<https://services.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/index.html>



TRAVAIL

- ✓ Accès aux services d'employabilité des organismes financés par Emploi Québec

❖ À faire

- Renouveler le permis de travail jusqu'à la réception de la confirmation de résidence permanente



ÉTUDES

- ✓ Accès aux études au même coût que les résidents permanents et citoyens canadiens
- ✓ Accès prêts et bourses

❖ À faire

- Faire la demande d'un permis d'études



AIDE FINANCIÈRE

- ✓ Accès aux allocations pour les enfants – rétroactif à partir de la date d'acceptation de la demande d'asile
- ✓ Accès à l'aide financière pour frais de garde pour les enfants



VOYAGES À L'ÉTRANGER

- La personne protégée peut voyager à l'étranger, **sauf dans son pays de persécution**
- Pour voyager, elle doit faire une demande de titre de voyage
- Elle ne doit **absolument pas** voyager avec le passeport du pays de persécution.



DÉCISION NÉGATIVE : CERTAINS RECOURS

Section d'appel des réfugiés (SAR) de la CISR

15 jours après la décision écrite reçue

NB: certains demandeurs n'ont pas le droit de faire appel devant la SAR

Contrôle judiciaire à la Cour fédérale

15 jours après réception de la décision écrite

Examen des risques avant renvoi (ERAR) -

généralement 12 mois après la décision finale de la CISR

Demande pour considérations d'ordre humanitaire

généralement 12 mois après la décision finale de la CISR – mais **exceptions importantes**: maladies graves et/ou enfants à charge



DÉCISION NÉGATIVE : CERTAINS RECOURS

- **À retenir absolument : il existe toujours un ou plusieurs recours suite à une décision négative de la CISR!**

❖ À faire

Voir si la personne a discuté des recours possibles avec son avocat ou, si la personne veut changer d'avocat, référer

- au PRAIDA,
- au Bureau de l'aide juridique (Immigration)
- à l'un des organismes mandatés par le MIDI pour accompagner les DA,
- à la Clinique des solutions justes ou
- au Comité d'aide aux réfugiés pour des références juridiques



EXEMPLE DE PARCOURS – DÉCISION NÉGATIVE

- Maryse, une femme haïtienne arrive irrégulièrement à Lacolle le 15 juillet 2017, avec un enfant, citoyen américain de 5 ans. Un autre enfant, âgé de 12 ans est encore en Haïti avec le père.
- Maryse ne fait pas l'étape de la recevabilité à la frontière (car trop débordée). Son cas est référé à Montréal pour la recevabilité.
- Elle est hébergée par le PRAIDA pendant un mois, mais quitte après avoir reçu son premier chèque d'aide sociale
- Elle passe son entrevue de recevabilité en date du 2 septembre et reçoit son document de demandeur d'asile avec confirmation qu'elle est admissible au PFSI
- Elle inscrit son enfant (qui parle surtout l'anglais et le créole) à une classe d'accueil
- Maryse trouve un avocat et remet son FDA dans les 15 jours de la recevabilité.
- Elle fait son examen médical et soumet sa demande de permis de travail quelques jours après. Elle reçoit son permis du travail le 15 octobre



EXEMPLE DE PARCOURS – DÉCISION NÉGATIVE (SUITE)

- Maryse est convoquée rapidement en audience (le 2 novembre) car il y avait une équipe spéciale à la CISR désignée pour entendre les cas des personnes arrivées irrégulièrement (cette équipe n'existe plus).
- L'audience ne passe pas bien. Le commissaire rend une décision négative séance tenante. Il estime que, si Maryse avait réellement peur de retourner en Haïti, elle aurait demandé l'asile pendant le temps qu'elle résidait aux États-Unis
- L'avocat de Maryse dépose un appel à la Section d'appel des réfugiés. Le délai d'attente pour une décision est de plus de 12 mois
- Entretemps Maryse demeure admissible au PFSI, à l'aide sociale, au renouvellement de son permis de travail (moyennant des frais de 155\$). Elle ne peut faire aucune démarche de réunification familiale, par contre.



EXEMPLE DE PARCOURS – DÉCISION NÉGATIVE (SUITE)

- Si son appel à la SAR est accueilli, il y a deux issues possibles: soit que la décision lui accorde le statut de Personne Protégée; soit que son dossier est retourné à la Section de la Protection des Réfugiés pour un audience devant un autre commissaire.
- Si son appel à la SAR est rejeté, elle pourra déposer une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale ; elle pourra aussi déposer une demande CH (sans devoir attendre 12 mois) car l'intérêt supérieur de ses deux enfants est en jeu.
- En cas de refus par la Cour Fédérale, Maryse et son fils seront à risque de déportation même avant qu'une décision soit rendue sur leur demande CH; mais elle pourra faire des recours pour demander un sursis du renvoi.



DÉCISION NÉGATIVES: PAYS MORATOIRES

- Suspension aux renvois (moratoire) pour des situations d'insécurité généralisée dans le pays d'origine.
- Pas de suspension en cas d'interdiction de territoire pour motifs de criminalité, violations internationales des droits de l'homme, crime organisé ou sécurité
- Les personnes sous moratoire peuvent appliquer pour un permis de travail et un permis d'étude et ont accès au Programme fédéral de santé intérimaire
- **Liste actuelle** (septembre 2018): l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Irak, certaines régions de la Somalie (Moyen-Chébéli, Afgoye et Mogadiscio), la région de la bande de Gaza, la Syrie, le Mali, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, la Libye, le Yémen et le Burundi.



SI LA DEMANDE D'ASILE EST IRRECEVABLE

En général (certains cas peuvent être plus complexes):

- Le demandeur reçoit un document qui indique que la demande d'asile est irrecevable et qu'il est admissible au PFSI
- Il pourra appliquer pour un permis de travail (moyennant des frais) suite à son examen médical
- Il sera offert la possibilité d'appliquer pour l'Examen des risques avant renvoi (ERAR) – s'il ne vient pas d'un pays moratoire
- S'il vient d'un pays moratoire - il n'est pas à risque de renvoi (sauf exception – ex. criminalité) et ne recevra pas l'ERAR. Il pourra éventuellement faire une demande CH pour régulariser sa situation



RESSOURCES

Les ORGANISMES MANDATÉS PAR LE MIDI (recherche de logement):

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/demandeur-asile.html>

SANTÉ :

- PRAIDA: 3725, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X 3L9, 514-284-0054
- RIVO: <http://www.rivo-resilience.org>
- RAMQ : 1 800 561-9749

LÉGAL :

- Aide Juridique Droit de l'Immigration: 440, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 100, Montréal (Québec) H2Z 1V7, 514 849-3671
- Clinique des solutions justes: 514-844-9128 p. 204
- Comité d'aide aux réfugiés: 514-272-6060 p. 205



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes



Centraide 57
du Grand Montréal

RESSOURCES

BUREAU D'AIDE SOCIALE POUR DA

- 287, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H2Y 1T8
Téléphone : 514 872-8838

PERMIS DE TRAVAIL

Visionner la formation pour la demande de permis:

<https://vimeo.com/235542956>

FRANCISATION :

Trouver un organisme offrant des cours de français à temps partiel:

- <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Calendrier-cours-temps-partiel2017-2018.pdf>
- <http://csdm.ca/trouver-centres-adultes/>



RESSOURCES

MONTRÉAL NOUVEAU DÉPART

- <https://ville.montreal.qc.ca/nouveaudepart/>

BOTTIN DE RESSOURCES :

- Guide des services offerts aux demandeurs d'asile du MIDI : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Guide_demandeur_asile.pdf
- Ressources communautaires pour tous : http://ccs-montreal.org/wp-content/uploads/2017/06/VF_Ressources-communautaires-pour-tous2533.pdf
- L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec
<http://www.servicesjuridiques.org/disponibles-sur-notre-site-web-guide-et-outils-laces-des-personnes-immigrantes-et-refugiees-a-des-mesures-sociales-au-quebec/>



POUR EN SAVOIR PLUS.....

RESSOURCES RÉGIONALES ET NATIONALES :

- Conseil Canadien pour les réfugiés (CCR) : <http://ccrweb.ca/fr/accueil>
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) : <http://tcri.qc.ca>

STATISTIQUES ET PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES :

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (Section Rapports et statistiques) : http://www.cic.gc.ca/francais/a_propos_de_nous/rapports.asp
- HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés : <https://www.unhcr.ca/fr/>

